

---

## Chargé de production / Chargée de production

Plier tout Déplier tout

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les différentes parties prenantes du projet, le·la chargé·e de production prépare, organise, met en œuvre et coordonne les moyens techniques, financiers, humains d'une ou plusieurs productions.

Il·elle :

- établit le budget de production, en collaboration avec les différentes parties prenantes du projet, il le suit et le justifie.

- établit les contrats de travail des artistes et techniciens en fonction des conditions de rémunération négociées par les porteurs de projet ; établit les contrats de cession de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, de coproduction, de co-réalisation, d'assurances... ; réalise les déclarations et les demandes d'autorisations liées aux spectacles.

- coordonne les interventions des artistes et techniciens, négocie et organise leurs plannings et les conditions de leur accueil, de leurs transports et hébergements, pour la période de production (créations, répétitions, résidences...).

- adapte les moyens de production aux conditions d'exploitation et de diffusion.

> *L'attaché·e de production réalise une partie des activités de production sous l'autorité d'un·e responsable.*

uction